

Département des Hauts-de-Seine  
**VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2015**

NOMBRE DE MEMBRES  
composant le Conseil : 35  
en exercice : 35  
présents : 28  
représentés : 7  
pour : 35  
abstentions : 0  
contre : 0

**OBJET : Demande de subvention au Conseil Départemental  
dans le cadre des activités du jumelage**

L'An deux mille quinze, le vingt deux juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le seize juin, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire

**Etaients présents :** L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, A. BULLET, P. RIBATTO, S. BOURDET, M. FAYE, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, Maires-Adjoints ; JC. PORCHERON, R. LHOSTE, JM. DURAND, AM MERCADIER, JL. DELERIN, V. RADAORISOA, E. CHAMBON, V. FONTAINE-BORDENAVE, JM. GASSELIN, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, C. MARAZANO, JJ. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, G. MERGY, D. BEKIARI, Conseillers Municipaux

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents représentés :**

R. BENMERADI	à	E. CHAMBON
ME. MORIN	à	AM. MERCADIER
J. N'GALLE-EBOA	à	D. LAFON
C. ALVARO	à	M. FAYE
T. NAPOLY	à	L. VASTEL
A. SOMMIER	à	F. ZINGER
S. CICERONE	à	D. BEKIARI

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Muriel FOULARD est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant la volonté de la Ville de poursuivre le jumelage avec nos villes jumelles Wiesloch en Allemagne, Elstree Borehamwood en Grande Bretagne et Zabkowice Slaskie en Pologne,

Considérant la volonté de la ville de subventionner les échanges scolaires, sportifs, culturels afin d'encourager les rencontres entre nos pays,

Vu l'avis de la Commission,  
Vu le budget,  
Sur la proposition du Maire,  
Après en avoir délibéré,

## DECIDE

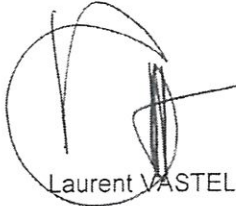
**Article 1** : d'approuver la demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du jumelage avec les villes de Wiesloch en Allemagne, Elstree Borehamwood en Grande Bretagne et Zabkowice Slaskie en Pologne.

**Article 2** : ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts de Seine,
- M. le Trésorier Municipal,
- M. le Président du Conseil Général

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire  
Conseiller Départemental



Laurent VASTEL

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception en Préfecture le 07/07/2015  
Publication/Affichage le 07/07/2015 au 07/09/2015  
Pour le Maire par délégation  
Le Directeur Général des Services

L'agent autorisé  
d